

Rapport annuel 2025



Régime
de retraite **RRUM**

Université **um**
de Montréal



Table des matières

<u>03</u>	Faits saillants 2025
<u>04</u>	Évolution de la participation
<u>07</u>	Placements et évolution de l'actif
<u>12</u>	Investissement responsable
<u>16</u>	Situation financière
<u>18</u>	Comité de retraite
<u>20</u>	Comité de placement
<u>21</u>	Comité de vérification
<u>23</u>	Annexe A Administration du Régime
<u>24</u>	Annexe B Modifications apportées au Règlement
<u>27</u>	Annexe C Liste des principaux titres au 31 décembre 2025

Faits saillants 2025



15 603

Participants et participantes
du RRUM au 31 décembre 2025

7 388

Actifs

8 215

Non actifs



138,2 M\$

Cotisations versées
en 2025

63,5 M\$

Participants et
participantes

74,7 M\$

Université



254,2 M\$

Prestations versées
en 2025

238,4 M\$

Rentes aux
personnes retraitées

15,8 M\$

Remboursements



5,79 G\$

Actif au
31 décembre 2025



Rendements¹ de la Caisse sur :

10,9 %
un an

5,5 %
quatre ans

7,3 %
dix ans

Situation financière en date de la dernière évaluation actuarielle (31 décembre 2024)

Valeur actuarielle de l'actif net	5 347 M\$
Réserve pour écarts défavorables	- 235 M\$
Valeur du compte général	5 112 M\$
Valeur actuarielle des prestations constituées	- 5 068 M\$
Surplus	44 M\$

100,9 %

Ratio de
provisionnement

18,3 %

Cotisations totales
en pourcentage
de la masse salariale
(Université et participants
et participantes)

¹ Les rendements sur les périodes de plus d'un an sont des rendements annualisés.

Évolution de la participation



Au 31 décembre 2025, le nombre de participants actifs au Régime s'établissait à 7 388, comparativement à 7 272 au 31 décembre 2024, soit une hausse de 116 personnes.

Cette augmentation s'explique notamment par un nombre de cessations de participation active inférieur à celui observé en 2024, malgré une hausse du nombre de départs à la retraite.

En effet, le nombre de personnes retraitées est passé de 6 156 au 31 décembre 2024 à 6 312 au 31 décembre 2025, ce qui représente une augmentation de 156 personnes.

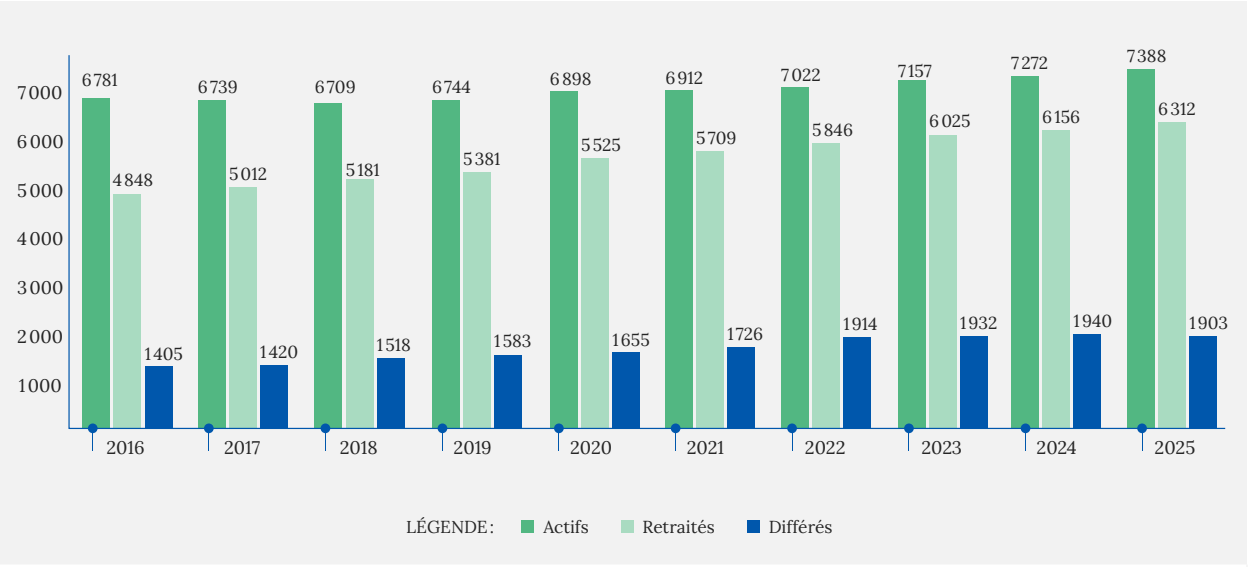
Ainsi, au terme de l'exercice 2025, le Régime comptait un total de 15 603 participantes et participants actifs et retraités confondus.

Réconciliation de la participation

	2024	2025
Participation active au début de l'année	7 157	7 272
Nouvelles adhésions et réactivation de dossiers	778	770
Retraites et décès au cours de l'année	(222)	(235)
Autres cessations de participation active	(441)	(419)
Participation active à la fin de l'année	7 272	7 388
Personnes retraitées	6 156	6 312
Retraites différées	1 940	1 903
Participation totale (active et non active) à la fin de l'année	15 368	15 603

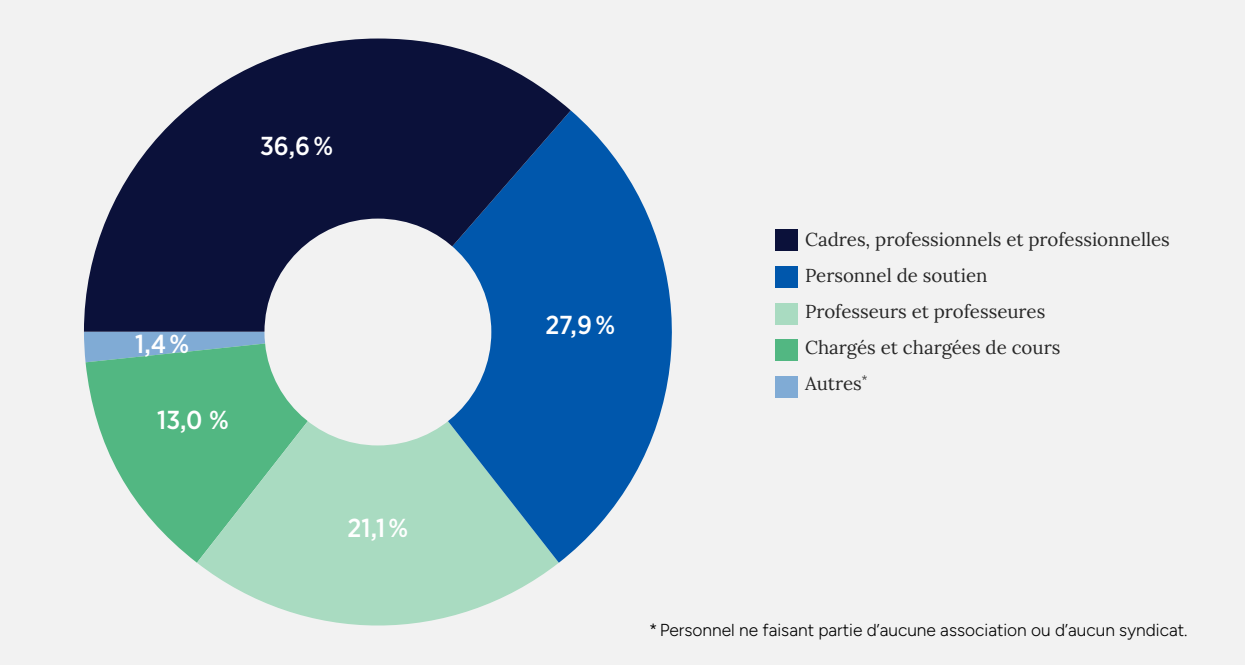
La proportion des personnes retraitées sur le nombre total de personnes qui participent au Régime est en augmentation depuis plusieurs années. Elle s'établissait à 31 % en 2010, puis a augmenté graduellement pour atteindre près de 40 % au 31 décembre 2025.

Évolution de la participation

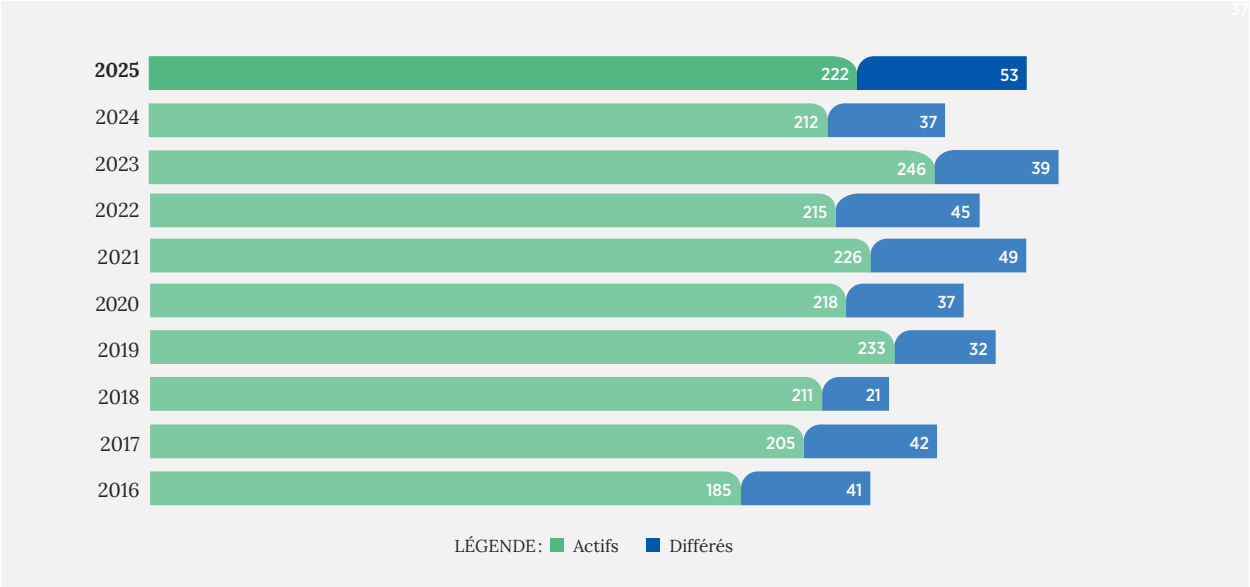


Répartition de la participation active par groupe de personnel

La répartition de la participation active entre les différents groupes de personnel de l'Université était la suivante au 31 décembre 2025 :

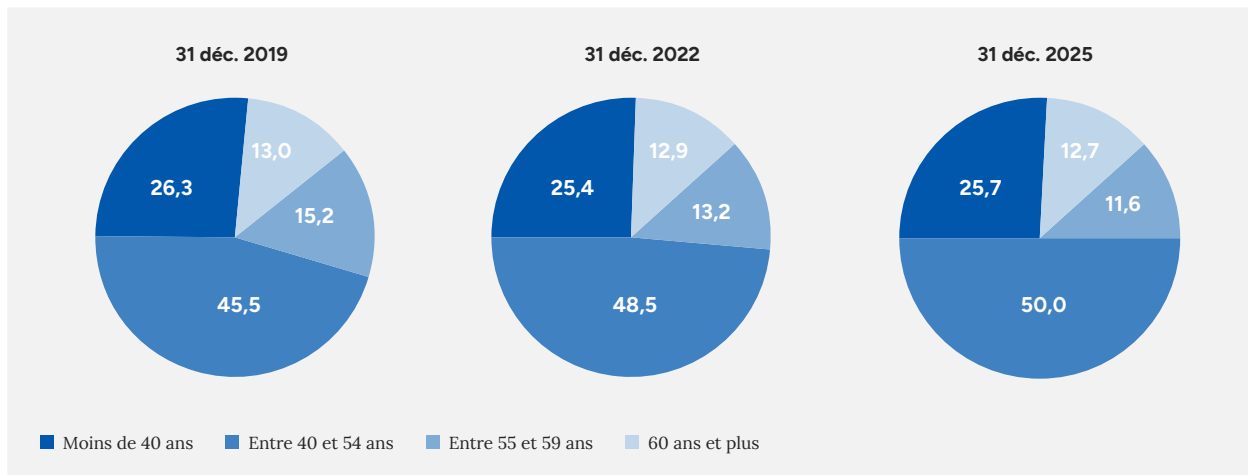


Évolution annuelle des départs à la retraite



Répartition de la participation active par groupe d'âge

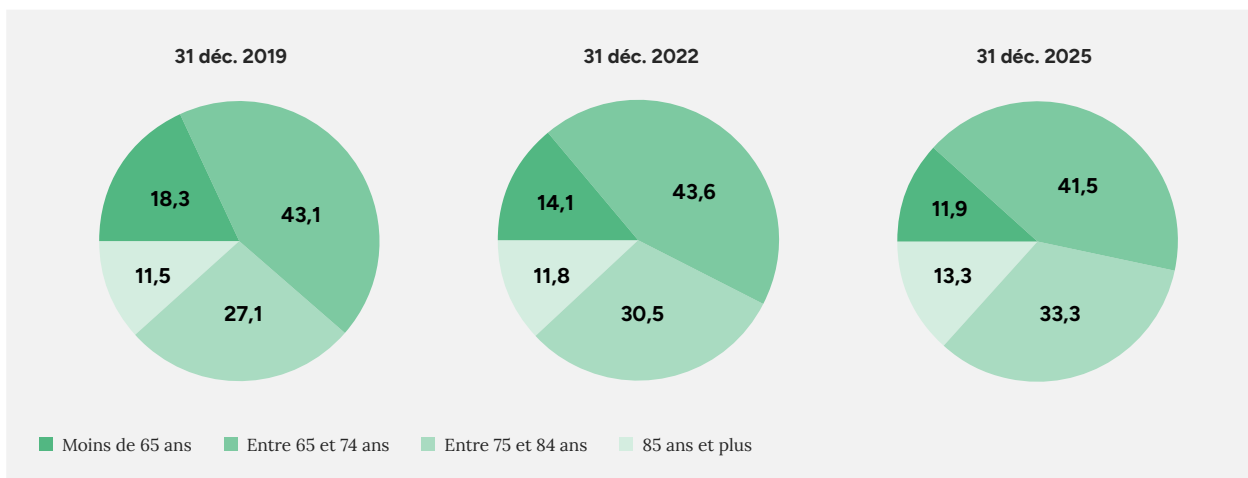
(en pourcentage)



L'âge moyen des participantes et participants actifs au Régime se situe autour de 46 ans depuis 2005. Après avoir augmenté graduellement pour atteindre 47 ans en 2019, il s'est depuis stabilisé et s'établissait à 47,3 ans au 31 décembre 2025.

Répartition des personnes retraitées par groupe d'âge

(en pourcentage)



Au 31 décembre 2025, 88 % des personnes retraitées étaient âgées de 65 ans ou plus, tandis que 47 % étaient âgées de 75 ans ou plus. L'âge moyen des personnes retraitées s'établissait à 75 ans au 31 décembre 2025, comparativement à 70 ans dix ans plus tôt, ce qui témoigne du vieillissement progressif de cette population. Par ailleurs, l'âge moyen des personnes ayant pris leur retraite en 2025 était de 63,9 ans, en légère baisse par rapport à celui des nouveaux retraités observé en 2024, qui était de 64,4 ans.

Placements et évolution de l'actif



L'année 2025 a été bénéfique pour la Caisse avec un rendement absolu de 10,9 %².

La performance du portefeuille est en ligne avec celle de l'indice de référence, avec une valeur retranchée de seulement 0,2 %. À long terme, la performance de la Caisse continue d'être supérieure au portefeuille de référence.

Résultats au 31 décembre 2025

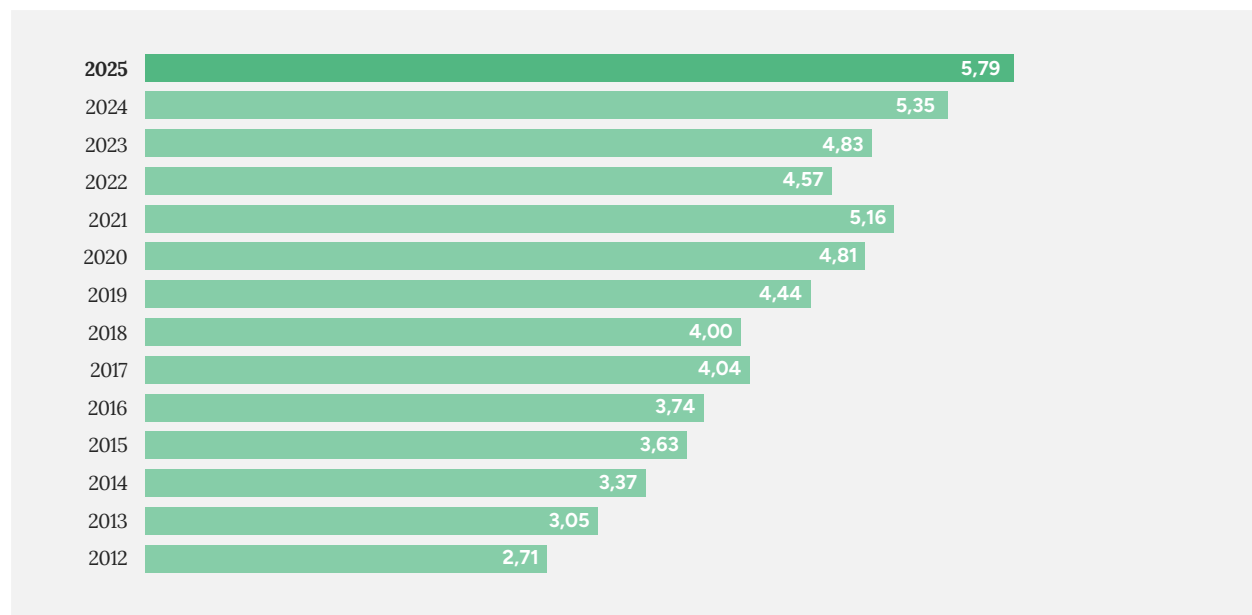
(en pourcentage)

	1 an	4 ans	10 ans
Rendements RRUM	10,9	5,5	7,3
Rendements portefeuille de référence	11,1	5,1	6,9
Valeur ajoutée	-0,2	0,4	0,4

Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés.

Évolution de l'actif net au 31 décembre

(en milliards de dollars)



¹ Net des frais de placements en immobilier, fonds de couverture, placements privés, dette privée et infrastructure. Les autres frais de gestion représentaient 0,25 % de l'actif moyen annuel pour l'année 2025, 0,26 % en moyenne sur quatre ans et 0,26 % en moyenne sur dix ans.

Rendements au 31 décembre

Année	Rendement annuel (%)	Rendement annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2025	10,92	12,16	10,92	5,50	6,28	7,07	7,95	7,10	7,50	7,29
	11,12	12,26	11,62	5,10	5,94	6,48	7,82	6,70	6,93	6,87
2024	13,42	10,92	3,76	5,15	6,31	7,47	6,57	7,08	6,90	
	13,42	11,87	3,17	4,69	5,58	7,28	6,08	6,42	6,41	
2023	8,48	-0,76	2,53	4,61	6,32	5,47	6,20	6,11		
	10,34	-1,60	1,92	3,71	6,09	4,92	5,46	5,56		
2022	-9,22	-0,32	3,35	5,78	4,88	5,82	5,77			
	-12,24	-2,03	1,59	5,06	3,86	4,66	4,90			
2021	9,46	10,27	11,31	8,73	9,12	8,50				
	9,36	9,29	11,55	8,32	8,42	8,06				
2020	11,08	12,25	8,49	9,03	8,31					
	9,23	12,66	7,98	8,18	7,80					
2019	13,43	7,22	8,36	7,63						
	16,20	7,36	7,83	7,45						
2018	1,34	5,91	5,76							
	-0,81	3,88	4,68							
2017	10,68	8,04								
	8,79	7,54								
2016	5,46									
	6,30									

LÉGENDE: ■ Rendement de la Caisse □ Rendement du portefeuille de référence

Contexte de marché

L'année 2025 a été marquée par une forte volatilité, principalement attribuable aux politiques commerciales de l'administration Trump, avant de se conclure sur des résultats remarquables pour les marchés boursiers mondiaux, portés par l'engouement continu de l'intelligence artificielle et la flambée du prix de l'or.

Le marché boursier américain a livré, pour une troisième année consécutive, un rendement à deux chiffres, le S&P 500 progressant de 12,4 % en dollars canadiens. Après un sommet en février, l'indice a chuté brutalement au début avril lors de l'annonce de droits de douane élevés, avant de rebondir vigoureusement pour clôturer l'année en forte hausse. Malgré cette solide performance, le marché américain a accusé un retard par rapport à l'ensemble des marchés boursiers mondiaux. Les marchés développés, à l'extérieur de l'Amérique du Nord, représentés par l'indice MSCI E.A.E.O., ont enregistré un gain de 25,1 % en dollars canadiens. Les marchés émergents ont fait encore mieux. L'indice MSCI Marchés émergents a progressé de 27,3 % en dollars canadiens. Cette surperformance s'explique en bonne partie par la faiblesse généralisée du dollar américain, ainsi que par une rotation des investisseurs vers des titres à valorisations plus attrayantes à l'extérieur des États-Unis.

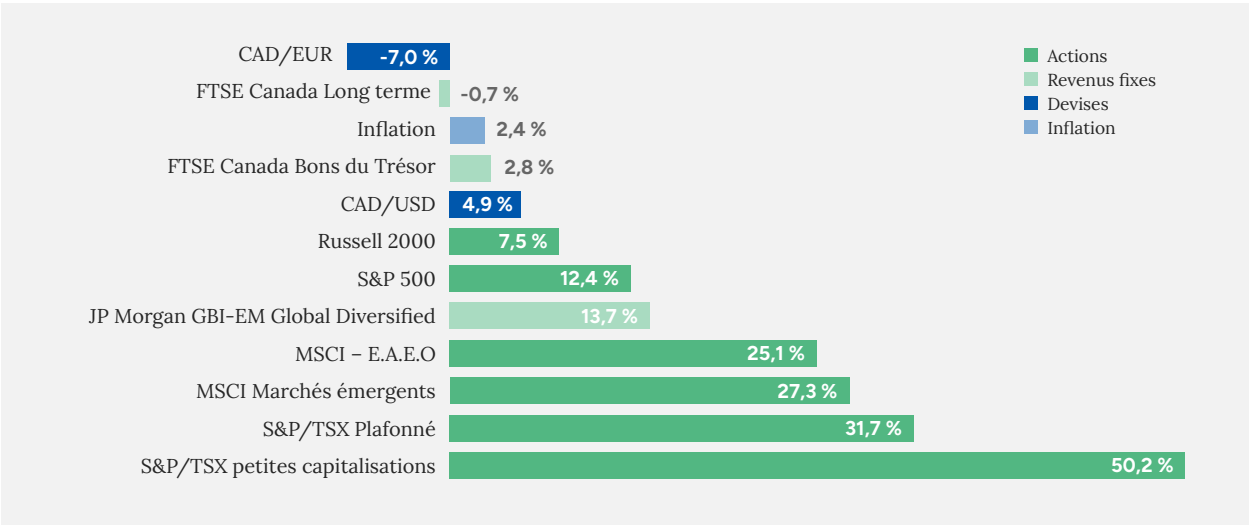
Au Canada, l'indice composé S&P/TSX a progressé de 31,7 %. Plus des deux tiers de la hausse de l'indice est attribuable aux secteurs des matériaux et des services financiers. Le secteur des matériaux, dont la valeur a doublé en 2025, a été porté par une hausse de 65 % du prix de l'or, sa plus forte progression annuelle depuis 1979.

Au cours de l'année, l'inflation canadienne est restée à l'intérieur de la fourchette cible de la Banque du Canada, permettant ainsi à l'institution de réduire son taux directeur à quatre reprises, pour une baisse cumulative de 1,00 %. En comparaison, la Réserve fédérale américaine (« Fed ») a abaissé son taux directeur à trois reprises (total de 0,75 %), l'inflation américaine étant demeurée au-dessus de la cible.

Malgré ces baisses de taux, les obligations canadiennes à long terme ont généré un rendement légèrement négatif. L'indice FTSE Canada Obligations à long terme a reculé de 0,7 % au cours de l'année. Cette sous-performance s'explique par une pentification marquée de la courbe des taux canadiens; alors que les taux à court terme ont diminué en lien avec l'assouplissement de la politique monétaire de la Banque du Canada et les taux à long terme ont plutôt augmenté. La hausse des taux à long terme reflète, en partie, les inquiétudes grandissantes des investisseurs à l'égard de la situation budgétaire du gouvernement fédéral afin de relancer l'économie pour contrebalancer l'effet des politiques tarifaires américaines sur la croissance économique.

De son côté, le dollar canadien s'est apprécié de 4,9 % par rapport au dollar américain, principalement en raison de l'affaiblissement généralisé du dollar américain.

Performance 2025 des marchés financiers et d'indicateurs
(en dollars canadiens)



Analyse de la performance 2025

Le rendement obtenu par le RRUM en 2025 est de 10,9 %, soit légèrement en deçà de l'indice de référence de 11,1 %. Sur un horizon de 10 ans, le portefeuille total affiche un rendement annualisé de 7,3 %, battant ainsi l'indice de référence de 0,4 % par année, ce qui témoigne d'une création de valeur soutenue dans le temps.

Pour l'année 2025, la plupart des classes d'actifs traditionnelles ont battu leur indice de référence. Seules les actions canadiennes ont retranché de la valeur, en ayant une performance de 27,2 %, contre 33,7 % pour l'indice.

Du côté des actifs privés, les placements privés, l'infrastructure et l'immobilier ont tous sous-performé leurs indices de référence sur un an. Cette sous-performance relative s'explique notamment par la très forte progression des marchés boursiers mondiaux en 2025, lesquels sont utilisés comme indice de référence.

Rendements du RRUM par classe d'actifs

(en dollars canadiens)

Classe d'actifs	Poids au 31 décembre 2025 (%)		Rendement 1 an (%)		Rendement 10 ans (%)	
	Portefeuille de référence	Réel	Indices de référence	RRUM	Indices de référence	RRUM
Actions canadiennes	11,0	10,5	33,7	27,2	12,6	11,7
Actions américaines	12,0	12,6	11,0	14,6	13,7	14,3
Actions internationales	14,0	15,3	26,2	35,8	8,4	10,1
Obligations Long Terme	24,0	25,7	-0,7	-0,2	1,3	1,9
Obligations à rendement réel	5,0	4,6	0,9	0,8	1,6	1,7
Obligations de marchés émergents	5,0	5,3	13,7	14,6	3,8	4,5
Placements privés	6,0	5,6	18,9	6,2	15,4	15,0
Dette privée	1,0	0,5	4,3	s.o.	7,8	s.o.
Infrastructure	9,0	8,8	8,7	4,8	6,7	10,8
Immobilier et terres agricoles/forestières	10,0	7,8	3,8	-3,4	5,0	4,6
Encaisse discrétionnaire	3,0	3,3	2,8	2,9	1,9	1,9
Portefeuille total	100,0	100,0	11,1	10,9*	6,9	7,3*
Superposition obligataire	9,0	10,4	-3,7	-3,8	-1,5	-0,1
Superposition de crédit	5,0	4,6	3,7	4,1	1,7	s.o.

* Le rendement total comprend les activités de sélection de gestionnaire et de titres, de répartition d'actifs, de superposition obligataire et de crédit et de gestion du risque de taux de change.

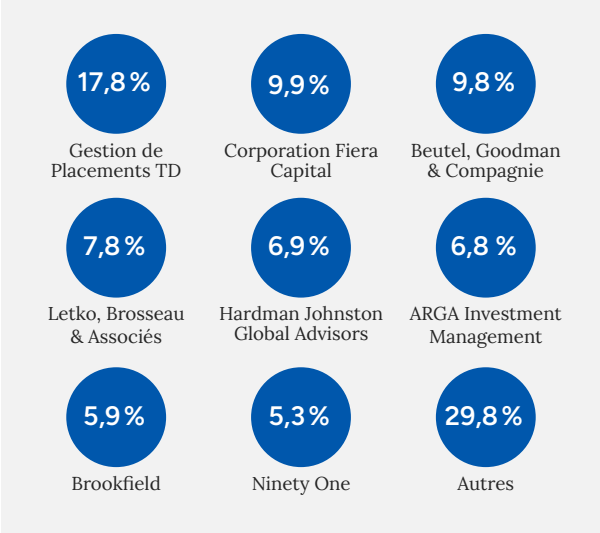
Gestionnaires de portefeuille et répartition géographique des placements

Le choix des titres individuels est effectué par les différents gestionnaires de portefeuille dans le cadre des mandats que le Comité de placement leur a confiés. Au 31 décembre 2025, on comptait une vingtaine de gestionnaires qui se partageaient une cinquantaine de mandats, dont plus de la moitié sont en placements privés, infrastructure, dette privée et immobilier.

Gestion de Placements TD, qui est le gestionnaire détenant la plus grande part des actifs de la Caisse, avait sous gestion 17,8 % des actifs, répartis dans quatre mandats en gestion indicielle (marché boursier américain et international et obligations canadiennes à rendement réel et à long terme), deux mandats de gestion de marché monétaire ainsi que l'administration des produits dérivés. Fiera Capital suit en deuxième position avec 9,9 % des actifs de la Caisse sous gestion avec un mandat d'obligations canadiennes à long terme en gestion active. L'implantation de la couverture du risque de change liée au dollar américain, le rééquilibrage de l'actif et la superposition obligataire et de crédit sont effectuées par la Direction de la gestion des placements, conformément aux modèles adoptés par le Comité ou selon ses décisions.

La liste des gestionnaires est présentée à la page 23.

Répartition de l'actif net par gestionnaire de portefeuille représentant plus de 5 % de l'actif net au 31 décembre 2025



Répartition géographique au 31 décembre 2025 (en % de la valeur marchande des placements)

Canada	48,5
États-Unis	31,8
Pays développés (excluant É.-U. et Canada)	11,9
Pays émergents	7,8

La liste des principaux titres détenus dans le portefeuille est présentée aux pages 27 à 31.

Analyse de l'évolution de l'actif

L'actif du Régime a crû de 444 millions de dollars en 2025. La hausse de l'actif s'explique par la bonne performance des placements puisque les flux monétaires ont été négatifs de 130 millions de dollars.

Actif au début de l'année 2025 (en millions de dollars)	5 347
Revenus de placement	128
Variation de la juste valeur des placements	446
Activités de placement	574
Cotisations et transferts	142
Prestations versées aux personnes retraitées	(238)
Remboursements et transferts	(16)
Frais d'administration et de gestion des placements	(18)
Contributions nettes	(130)
Augmentation nette	444
Actif à la fin de l'année	5 791

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas concorder.

Vous pouvez consulter les états financiers du Régime de retraite au 31 décembre 2025 : rum.umontreal.ca/informations-financieres/etats-financiers-verifies/

Investissement responsable

Le RRUM considère que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence importante sur la performance financière à long terme des placements et sur la gestion des risques du portefeuille. Dans cette perspective, l'investissement durable constitue une composante intégrée du processus de gestion de la Caisse.

En 2025, le RRUM a adopté une nouvelle Politique d'investissement durable (la Politique). Cette Politique actualise le cadre de gouvernance du Régime, précise les attentes envers les gestionnaires externes et renforce les mécanismes permettant de prendre en compte les enjeux de durabilité susceptibles d'influencer la valeur à long terme des actifs. La Politique repose sur les leviers d'action suivants :



Intégration des facteurs ESG

- Dans la sélection, nomination et le suivi des gestionnaires externes



Gestion des risques climatiques

- Cibles de réduction de l'intensité carbone
- Prise en compte des cibles de décarbonation dans la sélection et le suivi des gestionnaires externes d'actions publiques
- Actionnariat actif sur des enjeux climatiques (engagement et vote)
- Évaluation des opportunités d'investissement dans des solutions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques



Exclusions ciblées

- Violations graves des normes internationales (droits de la personne, travail et environnement)
- Producteurs d'armes non conventionnelles interdites par des traités internationaux



Activités d'engagement

- Exercice de droits de vote
- Dialogue avec les entreprises
- Dialogue avec les gestionnaires externes
- Dialogue avec les organismes de réglementation, des groupes industriels et des décideurs politiques, pour faire évoluer les politiques et les pratiques
- Participation à des initiatives d'engagement collaboratif sur des enjeux de durabilité

Cette approche vise à favoriser une meilleure compréhension des risques financiers à long terme, tout en contribuant à la résilience du portefeuille dans un contexte économique en constante évolution.

Intégration des facteurs ESG

Le RRUM investit par l'intermédiaire de gestionnaires de placements externes et s'attend à ce que ceux-ci intègrent les facteurs ESG matériels dans leurs analyses et décisions d'investissement.

Dans cette optique, l'intégration des facteurs ESG est prise en compte à toutes les étapes de gestion des mandats, notamment lors de la sélection, de la nomination¹ et du suivi des gestionnaires externes. En 2025, la mise en œuvre de la nouvelle Politique s'est accompagnée d'une révision du processus d'évaluation des gestionnaires externes d'actions et d'obligations en gestion active. Cette révision vise à renforcer la qualité, la comparabilité et la pertinence des informations recueillies, tout en alignant davantage l'exercice sur les meilleures pratiques institutionnelles en matière d'investissement durable.

Les résultats de cette évaluation démontrent que la majorité des gestionnaires présentent des pratiques solides ou avancées. Plusieurs gestionnaires ont continué à renforcer leurs pratiques en matière d'investissement durable. Cette évaluation sert de base au dialogue continu avec les gestionnaires externes, afin d'identifier les occasions d'amélioration, de suivre l'évolution des pratiques d'investissement durable et de favoriser leur alignement avec les attentes du RRUM.

Gestion des risques climatiques

Dans le cadre de sa nouvelle Politique, le RRUM a rehaussé son ambition climatique en portant sa cible de réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP)² de son portefeuille d'actions³ de 35 % à 50 % d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Les résultats obtenus à ce jour sont encourageants. À la fin 2025, l'ICMP du portefeuille se situait à 80,9 t éq. CO₂/M\$ de revenus, soit une réduction de 32 % par rapport à 2024 et de 67 % par rapport à 2019.

Le portefeuille demeure ainsi largement en avance sur la cible de réduction de 50 % fixée pour 2030. La diminution de l'ICMP observée au cours de l'année 2025 s'explique principalement par les décisions de placement des gestionnaires externes, notamment une exposition accrue à des secteurs moins intensifs en carbone. Deux autres mesures sont également calculées pour le portefeuille total d'actions : les émissions totales de carbone attribuables aux portefeuilles (portée 1 et 2) et l'empreinte carbone.

Mesures d'émissions carbone du portefeuille total d'actions

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2019-2025
 Émissions carbone (milliers tCO ₂ e)	217,7	194,4	130,8	150,6	131,6	135,9	109,2	↓ -50 %
 Empreinte carbone (tCO ₂ e/M\$ investis)	171,5	140,6	91,0	152,3	122,6	129,1	87,5	↓ -49 %
 Intensité carbone moyenne pondérée (tCO ₂ e/M\$ de revenus)	247,1	174,8	164,9	184,8	148,8	119,3	80,9	↓ -67 %

Les données sur les émissions carbone sont fournies par MSCI ESG Research LLC 2026. Les émissions carbone d'une entreprise correspondent à ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes ou indirectes (portée 1 et 2) converties en tonnes de CO₂ équivalent tel que défini dans le protocole sur les GES. Les instruments financiers dérivés sont exclus du calcul des mesures d'émissions carbone. L'encaisse est incluse (à l'exception de l'année 2019). Les données sur les émissions carbone et les revenus des entreprises sont, en grande majorité, en retard d'une année par rapport à la date d'évaluation des portefeuilles. Les revenus des entreprises et les actifs sous gestion sont exprimés en dollars américains. En 2025, les données étaient disponibles pour 97 % de la valeur marchande du portefeuille total d'actions cotées. Il est important d'user de prudence dans l'interprétation des résultats. Il faut noter que l'empreinte carbone (t éq. CO₂/million de dollars US investis) est sensible aux changements dans la valeur marchande du portefeuille.

¹ Pour les mandats ségrégués, à partir du 1^{er} février 2022.

² Mesurée en t éq. CO₂/M\$ de revenus.

³ Au 31 décembre 2025, le portefeuille total d'actions du RRUM représentait 1,7 milliard de dollars canadiens, soit 30 % de la Caisse.

Bien que ces résultats soient encourageants, le RRUM demeure conscient que l'adoption d'objectifs climatiques ne garantit pas leur réalisation. Le dialogue avec les entreprises et les gestionnaires externes demeure donc essentiel afin d'encourager la mise en œuvre de plans de transition crédibles et mesurables.

Ainsi, les efforts de décarbonation du portefeuille d'actions sont accompagnés par les activités d'engagement menées auprès des entreprises (décrites dans la section Activités d'engagement) qui ont contribué à des avancées concrètes sur les enjeux climatiques, notamment l'adoption ou le renforcement de cibles de réduction des émissions, l'amélioration de la divulgation et l'élaboration de plans de transition plus crédibles.

Activités d'engagement

Les activités d'engagement constituent un levier important pour encourager l'adoption des pratiques durables qui améliorent le rendement financier à long terme. L'objectif principal des activités d'engagement du RRUM est de réduire les risques systémiques, notamment le risque climatique, pouvant affecter la performance globale du portefeuille. Les activités d'engagement comprennent notamment l'exercice des droits de vote, le dialogue avec les entreprises, le dialogue avec les gestionnaires externes ainsi que la participation à des initiatives collaboratives avec d'autres investisseurs institutionnels.

Dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques

Le RRUM participe depuis 2021 au Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE), une initiative regroupant des fonds de dotation et régimes de retraite universitaires canadiens visant à renforcer le dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques et de durabilité. Le programme est administré par Shareholder Association for Research and Education (SHARE).

En 2025, le programme UNIE a concentré ses activités d'engagement sur six secteurs jugés stratégiques pour la transition climatique : les banques, le pétrole et le gaz, les services aux collectivités, les mines, le commerce de détail et les transports. Les interventions ont notamment porté sur le financement de la transition énergétique, la crédibilité des plans climatiques, la décarbonation des secteurs fortement émetteurs, la transition juste et l'intégration des risques climatiques dans la gouvernance et la stratégie des entreprises.

Faits saillants 2025

17 engagements ont été réalisés auprès des entreprises canadiennes dans lesquelles le RRUM investit. Les discussions ont notamment porté sur l'adoption de cibles de réduction des émissions, la qualité des plans de transition, la divulgation des risques climatiques et l'alignement des activités de représentation avec les objectifs de l'Accord de Paris. Des résultats positifs ou des progrès significatifs ont été observés dans 10 des 17 dossiers suivis.

17 entreprises	Progrès
Finance 5	Progrès significatif 5
Matériaux 4	Dialogue positif 5
Consommation discrétionnaire 3	Dialogue en cours 5
Autres 5	Dialogue difficile 2

Les résultats présentés ci-après illustrent la poursuite des activités d'engagement menées depuis plusieurs années auprès de grandes banques canadiennes.

Promouvoir la finance alignée sur le climat dans le secteur bancaire canadien

La disponibilité du financement pour la transition énergétique dépend en partie des plus grandes institutions financières du monde. Les banques canadiennes occupent une position unique pour influencer la manière dont les flux de capitaux accélèrent la décarbonation au rythme requis par la science. Depuis plusieurs années, dans le cadre de l'UNIE, SHARE poursuit un dialogue avec les cinq grandes banques canadiennes afin de promouvoir une plus grande transparence quant à l'alignement de leurs activités de financement avec leurs engagements climatiques.

En 2025, cette démarche a mené à des avancées importantes. Les propositions d'actionnaires déposées auprès de la Banque de Montréal (BMO), de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et de Toronto-Dominion (TD), demandant la divulgation du ratio de financement des énergies propres (une comparaison dollar pour dollar de la manière dont une institution financière finance l'énergie renouvelable par rapport à l'énergie non

renouvelable), ont obtenu un soutien record des actionnaires. Les appuis ont atteint 32,4 %, 37,1 % et 38,3 %, soit les niveaux les plus élevés jamais enregistrés pour des propositions climatiques auprès de banques canadiennes.

À la suite de cet engagement, TD, CIBC et BMO se sont engagées à développer ou à évaluer une méthodologie de calcul de leur ratio et à examiner la divulgation publique de celui-ci avant leurs assemblées générales de 2026. La Banque Scotia prévoit quant à elle publier son ratio au premier semestre de 2026. SHARE continue de travailler avec la Banque Royale du Canada (RBC) sur sa méthodologie de calcul du ratio de financement.

Au-delà de la divulgation de cet indicateur, le dialogue avec les banques vise également à renforcer leur rôle dans l'accompagnement de la transition énergétique et à encourager une meilleure prise en compte des risques climatiques dans leurs activités de financement.

Exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote par procuration permet aux actionnaires d'influencer positivement les entreprises dans lesquelles ils investissent. Les lignes directrices du RRUM reposent sur trois grands principes : la transparence, l'imputabilité et la rentabilité à long terme.

En 2025, le RRUM a voté 4 892 propositions dans le cadre de 463 assemblées d'actionnaires, dont 266 aux États-Unis, 102 au Canada et 95 à l'international. Dans 64 % des cas, le RRUM a voté dans le même sens que la recommandation de la direction des entreprises. Les pourcentages les plus élevés de votes à l'encontre de la recommandation de la direction portaient sur l'élection des administrateurs et les programmes de rémunération de la direction et des administrateurs.

Les lignes directrices du RRUM contiennent des dispositions spécifiques quant à certains enjeux liés à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. En 2025, 50 des 73 propositions déposées par les actionnaires visaient la responsabilité sociale et environnementale. Le RRUM a voté le plus souvent « pour » ces propositions, en appuyant les propositions des actionnaires qui réclamaient la mise en place ou la divulgation des plans d'action climatiques, le renforcement de la gouvernance sur les enjeux climatiques et la divulgation des ratios de financement des énergies propres.

Situation financière

En vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, un régime de retraite doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle minimalement une fois par période de trois années. Cette évaluation sert à comparer l'actif de la Caisse et la provision actuarielle (passif du Régime) afin d'établir le niveau de surplus ou de déficit au moment de l'évaluation ainsi qu'à déterminer le niveau de la réserve pour écarts défavorables. L'évaluation permet également d'établir les cotisations requises afin d'assurer un financement stable et ordonné du Régime.

Les cotisations sont constituées des cotisations d'exercice (pour les nouveaux services crédités aux participantes et participants actifs) et des cotisations de stabilisation qui représentent 10 % des cotisations d'exercice. Ces cotisations sont partagées entre les participants et participantes (45 %) et l'Université (55 %).

Lorsque la situation financière révèle un déficit, des cotisations d'équilibre doivent également être versées. Ces cotisations sont partagées à parts égales entre les participants et participantes et l'Université.

Le Comité de retraite fait préparer des évaluations actuarielles en conformité avec les principes établis dans la politique de financement. Cette politique définit notamment les objectifs de financement du Régime de retraite, dont sa pérennité et la stabilité des cotisations. Elle prévoit également des mécanismes de gestion des risques, incluant l'utilisation de marges pour écarts défavorables, afin de tenir compte de l'incertitude inhérente aux hypothèses actuarielles et de soutenir une gestion financière prudente du Régime.

La dernière évaluation actuarielle du RRUM a été préparée en date du 31 décembre 2024. À cette date, la valeur du compte général était de 5,11 milliards de dollars (l'actif de 5,35 milliards de dollars a été réduit de 235 millions de dollars en transfert à la réserve) et la valeur des engagements du RRUM, de 4,87 milliards de dollars.

Un excédent d'actif de 240 M\$ a rendu possible une indexation ponctuelle des rentes aux personnes retraitées ou à leurs bénéficiaires et éventuellement aux personnes ayant conservé une rente différée dans le RRUM ainsi que l'augmentation de l'indexation automatique des rentes pour le service crédité entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2024. En tenant compte de ces améliorations, le passif s'élève à 5,07 milliards de dollars portant le degré de capitalisation à 100,9 %. L'excédent d'actif résiduel après ces améliorations s'élève à 44 M\$ au 31 décembre 2024. Les marges pour écarts défavorables retenues au 31 décembre 2024 ont été déterminées de manière à accroître la probabilité que les rendements réalisés à long terme soient suffisants pour assurer la santé financière du Régime avec un niveau de confiance d'environ 75 %.

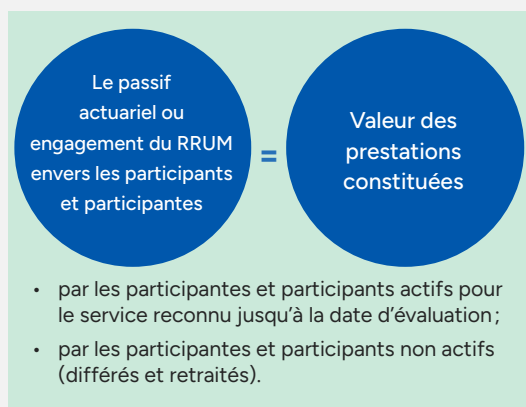
Règles de financement

Santé financière d'un régime de retraite

Comparaison entre :

$$\begin{array}{r}
 \text{Compte général} \\
 + \\
 \text{Réserve pour écarts défavorables} \\
 \hline
 = \text{Valeur marchande de l'actif de la Caisse}
 \end{array}$$

et



Bilans possibles

Compte général < passif actuariel → Déficit :

- à être comblé par des cotisations d'équilibre sur une période maximale de 15 ans ;
- 50 % des cotisations d'équilibre financées par la réserve pour écarts défavorables (jusqu'à épuisement).

Compte général > passif actuariel → Surplus
→ Régime pleinement capitalisé.

Gain actuariel

Gain actuariel → expérience favorable du Régime par rapport aux attentes.

Par exemple, rendement sur l'actif supérieur à l'hypothèse.

Gain actuariel net réalisé (depuis la dernière évaluation actuarielle) → transféré à la réserve pour écarts défavorables.

La cotisation d'exercice se situait à 16,89 % de la masse salariale. En plus de ces cotisations, les parties doivent verser une cotisation de stabilisation égale à 1,45 % de la masse salariale pour un total de cotisations de 18,34 % des salaires, en baisse de 2,26 % depuis la dernière évaluation actuarielle.

La prochaine évaluation actuarielle sera produite au plus tard en date du 31 décembre 2027 et devra être déposée à Retraite Québec en septembre 2028.

Voici les résultats des trois dernières évaluations actuarielles déposées à Retraite Québec :

Évolution de la situation financière

(en millions de dollars)

Situation financière au	31 mai 2024	31 mai 2022	31 décembre 2019
Valeur marchande de l'actif de la Caisse	5 347	4 589	4 437
Moins « Réserve pour écarts défavorables »	235	317	427
Valeur du compte général	5 112	4 272	4 010
Valeur actuarielle des prestations constituées	(5 068)	(4 270)	(4 021)
Surplus (Déficit)	44	2	(11)

Comité de retraite

Mandat

Fonctions, pouvoirs et devoirs du Comité

Le Comité a pour fonction d'administrer le Régime et la Caisse de retraite et il agit à cet égard à titre de fiduciaire. Le Comité doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable ; il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans les intérêts des participants et participantes ou bénéficiaires. En tant qu'administrateur du Régime et de la Caisse de retraite, agissant à titre de fiduciaire, le Comité assume l'ensemble des obligations, pouvoirs et devoirs que lui confère la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Loi RCR) ou qui découle de ses fonctions. Cela comprend notamment :

- voir à l'application du Règlement du Régime ;
- voir à l'administration et au paiement des prestations, remboursements et transferts prévus au présent Règlement ;
- veiller à la tenue des livres et dossiers du Régime et à la préparation des états financiers du Régime et en assurer leur vérification par un ou une comptable ou une firme de comptables habilités à effectuer une telle vérification ;
- fournir aux participants et participantes, dans les délais prescrits, les divers documents d'information et relevés requis en vertu de la Loi RCR, contenant les renseignements exigés aux termes de celle-ci ;
- convoquer par écrit chacun des participants, participantes et bénéficiaires ainsi que l'Université à une assemblée annuelle afin de rendre compte de son administration et d'aborder les sujets déterminés par la Loi RCR ;
- présenter un rapport d'activités au Conseil de l'Université et aux participants et participantes au cours de l'assemblée annuelle du Régime ;
- adopter une politique de placement de la Caisse de retraite et gérer la Caisse conformément à cette politique et à la Loi RCR ;
- faire préparer par un ou une actuaire de son choix une évaluation actuarielle de la situation financière du Régime lorsque requis par la Loi RCR ou par le Comité et conformément aux exigences prévues à celle-ci ;
- adopter un Règlement intérieur prévoyant les règles concernant l'exercice de ses pouvoirs et de sa régie interne ;
- retenir, s'il le juge approprié, les services de professionnels et professionnelles pour l'assister dans l'administration du Régime et de la Caisse de retraite ;
- présenter à l'Université ses recommandations quant aux modifications qu'il jugerait utile d'effectuer au Règlement du Régime.

Délégation des pouvoirs du Comité de retraite

Le Comité peut déléguer à l'Université en tout ou en partie les pouvoirs et responsabilités qui lui incombent en vertu de la Loi RCR, du Règlement du Régime ou du Règlement intérieur du Comité de retraite. Le Comité peut aussi déléguer au Comité de placement les pouvoirs et responsabilités relatifs à la préparation de la politique de placement, pour recommandation au Comité de retraite, et à la gestion de la Caisse.

Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2025

ÉLECTIONS ET NOMINATIONS EN 2025

Renouvellements de mandat :

Guy Bélanger

Claudia Gagné

Kevin Delorme

Martin Lambert

Normand Laquerre

Yves Lépine

Matthew Nowakowski

Sébastien Roy

Nouveaux mandats :

Philippe Lévesque-Groleau

Marie-Claude Turmel

MEMBRES

Personnes nommées par le Conseil de l'Université :

Virginie Allard-Caméus

Jacques Bélair

Guy Bélanger

Claudia Gagné (vice-présidente)

René Garcia

Nicole Languérand

Jean-Pierre Le Clerc (président)

Matthew Nowakowski (secrétaire)

Sébastien Roy

Personnes élues par les membres du groupe professoral qui sont des participantes et participants actifs du Régime :

Adrian Burke

Patrice Jalette

François Schiettekatte

Personnes élues par l'ensemble des membres du personnel de soutien qui sont des participantes et des participants actifs du Régime :

Kevin Delorme

Nicolas Ghanly

Personne élue par l'ensemble des membres du personnel d'encadrement administratif et professionnel qui sont des participantes et participants actifs du Régime :

Alain Sauvageau

Personne élue par l'ensemble des chargées et chargés de cours qui sont des participantes et participants actifs au Régime :

Philippe Lévesque-Groleau

Personne élue par l'ensemble des participantes et participants non actifs et bénéficiaires en provenance du groupe professoral et de celui des chargées et chargés de cours :

Yves Lépine

Personne élue par l'ensemble des participantes et participants non actifs et bénéficiaires en provenance de groupes autres que le groupe professoral et le groupe des chargées et chargés de cours :

Martin Lambert

Personne nommée par le Comité de retraite avec l'accord du Conseil de l'Université, qui n'est ni une participante ou un participant du Régime, ni une ou un membre du Conseil, ni une personne à qui la Caisse de retraite peut consentir un prêt en vertu de la Loi :

Robert Cardinal

Personne non votante élue par les participantes et participants actifs du Régime :

Marie-Claude Turmel

Personne non votante élue par les participantes et participants non actifs du Régime :

Normand Laquerre

Personnes-ressources :

Brigitte Lafrance – directrice, gestion des régimes de retraite

Jean-François Paquin – chef des placements

De nouveaux mandats ou renouvellements de mandat se sont confirmés en 2026. Pour plus de renseignements sur la composition au 1^{er} septembre 2026, vous pouvez vous référer au **site Web du RRUM à la section « Nouvelles et communiqués »**.
<https://rrum.umontreal.ca/le-rrum/nouvelles-et-communiques/>

Comité de placement

Mandat

Les responsabilités et pouvoirs suivants sont exercés par le Comité de placement, dans la mesure où ceux-ci lui ont été délégués par le Comité de retraite :

- voir à la préparation d'une politique de placement de la Caisse de retraite et de ses révisions périodiques, pour recommandation au Comité de retraite;
- gérer la Caisse de retraite et ses placements conformément à la politique de placement, au Règlement du Régime et aux dispositions pertinentes des lois et règlements auxquels est soumis le Régime. Cela comprend tous les pouvoirs nécessaires à cette fin, dont notamment :
 - confier, en totalité ou en partie, la gestion des placements de la Caisse de retraite à l'Université ou à un ou plusieurs gestionnaires de portefeuille. Il est toutefois précisé que le Comité de placement n'est pas autorisé à effectuer l'achat de rentes assurées, à effectuer des opérations visant le transfert d'une partie ou de la totalité du risque de longévité ni à souscrire à des contrats de nature similaire auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une institution de même nature;
 - embaucher les gardiens de valeurs;
 - retenir, si nécessaire, les services de firmes de consultation.

Le Comité de placement doit faire rapport au Comité de retraite au moins deux fois l'an.

Composition du Comité de placement au 31 décembre 2025

NOMINATIONS EN 2025

Renouvellements de mandat :

Éric Filteau

Martin Lambert

MEMBRES

Personnes suggérées par le Conseil de l'Université :

Éric Filteau

Patrick Raynauld

Expert externe en placement suggéré par les membres du Comité de retraite désignés par les participants, participantes et bénéficiaires :

Normand Grégoire

Membre du Comité de retraite ayant droit de vote :

Martin Lambert

Expert externe en placement suggéré par les membres du Comité de retraite désignés par le Conseil de l'Université :

Bruno Vanasse

Personnes-ressources :

Jean-François Paquin – chef des placements et secrétaire du Comité

Alain Valois – conseiller principal, placements

Observateur :

Jean-Pierre Le Clerc – président du Comité de retraite

Comité de vérification

Mandat

Au nom du Comité de retraite, le Comité de vérification a le mandat :

- de s'assurer de la validité de l'information qui fait l'objet de tout rapport financier du vérificateur externe;
- d'examiner et d'évaluer le contrôle et la vérification interne et tous les éléments en découlant;
- d'examiner toute question pertinente reliée à la gestion de la Caisse de retraite.

Dans l'exercice de ce mandat, le Comité de vérification a le pouvoir d'enquêter sur toute activité du Régime de retraite. À cette fin, toute personne employée par le Régime de retraite ou tout délégataire doit collaborer avec le Comité de vérification.

Le Comité de vérification peut également retenir les services d'experts ou expertes et inviter à participer à ses travaux toute personne susceptible de l'aider à s'acquitter de son mandat.

Composition du Comité de vérification au 31 décembre 2025

NOMINATIONS EN 2025

Renouvellements de mandat :

Robert Cardinal

MEMBRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ DE RETRAITE :

Robert Cardinal

Matthew Nowakowski

Sébastien Roy

Alain Sauvageau (président)

Présence des membres aux réunions des comités en 2025

Membres	Participation	Retraite	Placement	Vérification
Virginie Allard-Caméus	Retraite	9/12		
Nathalie Andrade ¹	Retraite	7/7		
Jacques Bélair	Retraite	10/12		
Guy Bélanger	Retraite	12/12		
Adrian Burke	Retraite	12/12		
Robert Cardinal	Retraite, Vérification	12/12		5/5
Kevin Delorme	Retraite	11/12		
Éric Filteau	Placement		6/6	
Claudia Gagné	Retraite	12/12		
René Garcia	Retraite	11/12		
Nicolas Ghanty	Retraite	12/12		
Normand Grégoire	Placement		6/6	
Patrice Jalette	Retraite	12/12		
Martin Lambert	Retraite, Placement	12/12	6/6	
Nicole Languérand	Retraite	11/12		
Normand Laquerre	Retraite	9/12		
Jean-Pierre Le Clerc	Retraite	12/12	5/6	
Yves Lépine	Retraite	12/12		
Philippe Lévesque-Groleau ²	Retraite	4/5		
David Lewis ¹	Retraite	7/7		
Matthew Nowakowski	Retraite, Vérification	11/12		3 /5
Patrick Raynauld	Placement		6/6	
Sébastien Roy	Retraite, Vérification	11/12		5/5
Alain Sauvageau	Retraite, Vérification	10/12		5/5
François Schiettekatte	Retraite	11/12		
Marie-Claude Turmel ²	Retraite	4/5		
Bruno Vanasse	Placement		6/6	

¹ Fin de mandat au Comité de retraite – août 2025.

² Début de mandat au Comité de retraite – septembre 2025.

Annexe A

Administration du Régime

Dans le but de réaliser le mandat qui lui est confié par les participants du Régime, le Comité de retraite a retenu les services des collaborateurs suivants :

Consultants en actuariat

Aon

Consultants en administration de régimes de retraite

TELUS Santé

Administration courante

Direction de la gestion des régimes de retraite

Brigitte Lafrance, directrice

Case postale 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6111, poste 1018

Courriel : rrum@umontreal.ca

Site Web : rrum.umontreal.ca

Gardien de valeurs

Fiducie Desjardins Inc.

Gestion des placements et gestionnaire interne de portefeuille

Direction de la gestion des placements

Jean-François Paquin, chef des placements

Case postale 6128, succursale Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3J7

Gestionnaires externes de portefeuille

Actions

Arga Investment Management, LP, Stamford, CT

Gestion de Placements TD, Toronto, ON

Hardman Johnston Global Advisors, Stamford, CT

Letko, Brosseau & Associés, Montréal, QC

PanAgora Asset Management, Boston, MA

Pembroke Management, Montréal, QC

Obligations canadiennes et internationales

Beutel, Goodman & Compagnie, Toronto, ON

Corporation Fiera Capital, Montréal, QC

Gestion de Placements TD, Toronto, ON

Ninety One, Londres, Royaume-Uni

Fonds de couverture

BlackRock, New York, NY

Blackstone Group, New York, NY

Placements privés et infrastructure

Ardian, Paris, France

Brookfield, Toronto, ON

Global Infrastructure Partners, faisant partie de BlackRock, New York, NY

IFM Investors, Melbourne, Australie

Novacap, Montréal, QC

Warburg Pincus, New York, NY

Dettes privées

Neuberger Berman, New York, NY

Immobilier

BentallGreenOak, Toronto, ON

Blackstone Group, New York, NY

Brookfield, Toronto, ON

CBRE Global Investors, Los Angeles, CA

SSgA, Boston, MA

Marché monétaire et produits dérivés

Gestion de Placements TD, Toronto, ON

Service d'évaluation comparative

RBC Services aux investisseurs et de trésorerie

Service d'exercice des droits de vote

Groupe Investissement Responsable

Auditeurs externes

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Annexe B

Modifications apportées au Règlement

Vous pouvez consulter le Règlement du Régime de retraite en vigueur au 1^{er} janvier 2025, les textes des modifications et les avis aux participants et participantes des récentes années :

rrum.umontreal.ca/le-rrum/reglements/

Amendement n° 2025-1

Modification visant à verser une indexation ponctuelle au 1^{er} janvier 2026 pour la rente découlant de service crédité entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2024 afin de porter l'indexation totale à 100 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2012 à 2024 pour toute personne recevant une rente ou toute personne ayant conservé ses droits dans le RRUM au 1^{er} janvier 2026.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Modification : L'article 7.08.1 est ajouté à la suite de l'article 7.08 du Règlement :

7.08.1 Indexation ponctuelle au 1^{er} janvier 2026

Conformément à l'article 12.01, pour la rente découlant de service crédité du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2024, une indexation ponctuelle des rentes est ajoutée le 1^{er} janvier 2026 à l'indexation automatique prévue à l'article 7.08 et est égale à 25 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation pour les années 2012 à 2025 inclusivement de façon à ce que les indexations totales accordées représentent 100 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation depuis la retraite.

Amendement n° 2025-2

Modifications visant à augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2026, à 100 % du taux de variation de l'IPC, l'indexation automatique pour la rente découlant de service crédité entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2024.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Modifications :

A) L'article 7.06 du Règlement est modifié en y ajoutant l'alinéa suivant à la fin de l'article :

7.06 Paiement de la rente additionnelle

...

Nonobstant ce qui précède, pour toute retraite après le 31 décembre 2025, la rente additionnelle prévue aux articles 7.04 et 7.05 comporte les mêmes caractéristiques et les mêmes modalités que la rente normale de retraite pour le service crédité à compter du 1^{er} janvier 2025 et son montant est déterminé à la date de la retraite du participant.

B) Le paragraphe a) de l'article 7.08 du Règlement est remplacé par ce qui suit :

7.08 Indexation automatique des rentes

a) Le 1^{er} janvier de chaque année, la rente de tout retraité, participant non actif, conjoint d'un participant décédé ou bénéficiaire d'un participant décédé est automatiquement indexée de la façon suivante :

- pour la rente découlant de service crédité avant le 1^{er} janvier 2006, selon 100 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation;
- pour la rente découlant de service crédité du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2024 :
 - selon 75 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation pour les années précédant le 1^{er} janvier 2026;
 - selon 100 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation à compter du 1^{er} janvier 2026.
- pour la rente découlant de service crédité à compter du 1^{er} janvier 2025, selon 75 % du taux de variation de l'indice des prix à la consommation.

La rente qui en résulte, ainsi que toute hausse découlant d'indexation ponctuelle accordée, sont sujettes aux mêmes indexations respectives à compter de l'année qui suit leur octroi. Toutefois, cette indexation n'est pas accordée lorsqu'elle aurait pour résultat de porter la rente créditée du participant qui n'a pas commencé à recevoir sa rente, au-delà de la rente maximale permise en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt*.

C) Le paragraphe e) de l'article 7.08 du Règlement est remplacé par ce qui suit :

7.08 Indexation automatique des rentes

...

e) La prestation de transition attribuable au service crédité avant le 1^{er} janvier 2006 s'établit au prorata des années de service crédité avant cette date sur les années de service crédité totales. Le solde de la prestation de transition est attribuable au service crédité à compter du 1^{er} janvier 2006.

Nonobstant ce qui précède, pour toute retraite après le 1^{er} janvier 2025, la prestation de transition attribuable au service crédité entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2024 s'établit au prorata des années de service crédité durant cette période sur les années de service crédité totales à compter du 1^{er} janvier 2013 de la prestation de transition attribuable au service crédité à compter du 1^{er} janvier 2013 prévue au paragraphe c) de l'article 7.02. Le solde de la prestation de transition est attribuable au service crédité à compter du 1^{er} janvier 2025.

Amendement n° 2025-3

Modifications visant à refléter les nouveaux taux de cotisation applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Modifications :

A) Le tableau relatif aux taux de cotisation moyens des participants actifs à l'annexe B est remplacé par le tableau suivant :

Année de calendrier	Date d'évaluation	Exercice	Stabilisation	Équilibre	Droits résiduels	Marge de prudence	Total
2018	31.12.2016	8,01 %	0,80 %	0,65 %	s.o.	s.o.	9,46 %
2019	31.12.2017	7,96 %	0,80 %	0,62 %	s.o.	0,09 %	9,47 %
2020	31.12.2017	7,96 %	0,80 %	0,62 %	s.o.	0,09 %	9,47 %
2021-2022	31.12.2019	8,30 %	0,83 %	s.o.	0,20 %	0,13 %	9,46 %
2023-2025	31.05.2022	8,47 %	0,80 %	s.o.	0,10 %	0,04 %	9,41 %
2026-2028	31.12.2024	7,60 %	0,65 %	s.o.	s.o.	s.o.	8,25 %

À compter du 1^{er} janvier 2026, les taux de cotisation versés par les participants actifs pour tous les types de cotisations sont de 7,56 % du salaire jusqu'au MGA et de 10,06 % du salaire en excédent du MGA.

B) Le tableau relatif aux taux de cotisation versés par l'Université à l'annexe B est remplacé par le tableau suivant :

Année de calendrier	Date d'évaluation	Exercice	Stabilisation	Équilibre	Droits résiduels	Marge de prudence	Total
2018	31.12.2016	9,80 %	0,98 %	0,65 %	s.o.	s.o.	11,43 %
2019	31.12.2017	9,73 %	0,97 %	0,62 %	s.o.	0,11 %	11,43 %
2020	31.12.2017	9,73 %	0,97 %	0,62 %	s.o.	0,11 %	11,43 %
2021-2022	31.12.2019	10,15 %	1,02 %	s.o.	0,20 %	0,13 %	11,43 %
2023-2025	31.05.2022	10,36 %	0,97 %	s.o.	0,10 %	s.o.	11,43 %
2026-2028	31.12.2024	9,29 %	0,80 %	s.o.	s.o.	s.o.	10,09 %

C) Le tableau relatif aux taux de cotisation totaux versés à l'annexe B est remplacé par le tableau suivant :

Année de calendrier	Date d'évaluation	Exercice	Stabilisation	Équilibre	Droits résiduels	Marge de prudence	Total
2018	31.12.2016	17,81 %	1,78 %	1,30 %	s.o.	s.o.	20,89 %
2019	31.12.2017	17,69 %	1,77 %	1,24 %	s.o.	0,20 %	20,90 %
2020	31.12.2017	17,69 %	1,77 %	1,24 %	s.o.	0,20 %	20,90 %
2021-2022	31.12.2019	18,45 %	1,85 %	s.o.	0,40 %	0,19 %	20,89 %
2023-2025	31.05.2022	18,83 %	1,77 %	s.o.	0,20 %	0,04 %	20,89 %
2026-2028	31.12.2024	16,89 %	1,45 %	s.o.	s.o.	s.o.	18,34 %

Annexe C

Liste des principaux titres au 31 décembre 2025

Actions canadiennes

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principaux titres publics			
MAGNA INTERNATIONAL INC	23,7	4,3	0,4
NUTRIEN LTD	23,0	4,1	0,4
BANQUE TORONTO-DOMINION	18,1	3,3	0,3
BANQUE ROYALE	16,4	2,9	0,3
POWER CORP SUB VTG	16,2	2,9	0,3
ROGERS COMM CL B	16,0	2,9	0,3
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	15,7	2,8	0,3
AIR CANADA	14,7	2,6	0,3
BOMBARDIER INC B	14,7	2,6	0,3
BANQUE DE MONTRÉAL	14,6	2,6	0,3

Actions américaines

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principaux titres publics			
LAS VEGAS SANDS CORP	4,3	1,3	0,1
BRIDGEBIO PHARMA INC	3,8	1,2	0,1
CREDO TECHNOLOGY GROUP HOLDING	3,2	1,0	0,1
RAMBUS INC	3,1	1,0	0,1
MOOG INC CL A	3,1	1,0	0,1
SANMINA CORP	2,9	0,9	0,1
SPX TECHNOLOGIES INC	2,9	0,9	0,1
TTM TECHNOLOGIES INC	2,3	0,7	0,0
COEUR MINING INC.	2,2	0,7	0,0
STERLING CONSTRUCTION COMPANY INC	2,1	0,7	0,0
Parts de fonds communs de placement			
FONDS EN GESTION COMMUNE AMÉRICAIN ÉMERAUDE TD	181,5	56,7	3,1

Actions étrangères

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principaux titres publics			
INFINEON TECHNOLOGIES AG	30,5	3,7	0,5
STANDARD CHARTERED PLC	25,4	3,1	0,4
SANDOZ GROUP AG	24,4	3,0	0,4
STMICROELECTRONICS NV	23,0	2,8	0,4
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	22,1	2,7	0,4
ASTRAZENECA PLC	21,3	2,6	0,4
ASML HOLDING NV NY REG SHS	21,3	2,6	0,4
COMMERZBANK AG	20,8	2,5	0,4
NIDEC CORP	20,4	2,5	0,4
KERING	20,3	2,5	0,4
Parts de fonds communs de placement			
FONDS INDICIEL D'ACTIONS INTERNATIONALES ÉMERAUDE TD	56,6	6,9	1,0

Fonds de fonds de couverture

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
BLACKSTONE PARTNERS OFFSHORE FUND	230,9	73,7	4,0
BLACKROCK APPRECIATION STRATEGY FUND	82,3	26,3	1,4

Immobilier

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
BGO DIVERSIFIED US PROPERTY FUND	111,0	24,6	1,9
CBRE GLOBAL INVESTMENT PARTNERS GLOBAL ALPHA FUND	92,6	20,5	1,6
BROOKFIELD STRATEGIC REAL ESTATE PARTNERS III	56,1	12,5	1,0
BROOKFIELD STRATEGIC REAL ESTATE PARTNERS IV	55,6	12,3	1,0
BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS	51,0	11,3	0,9
SSGA GLOBAL REAL ESTATE	30,8	6,8	0,5
BENTALLGREENOAK PRIME CANADIAN PROPERTY FUND	22,7	5,0	0,4
BROOKFIELD STRATEGIC REAL ESTATE PARTNERS II	21,4	4,7	0,4
BROOKFIELD STRATEGIC REAL ESTATE PARTNERS V	9,5	2,1	0,2

Infrastructures

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
4475381 CANADA INC (détenue à 100 % par le RRUM)	321,8	63,1	5,6
IFM GLOBAL INFRASTRUCTURE (CANADA)	86,0	16,9	1,5
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE FUND III	38,0	7,4	0,7
ARDIAN SECONDARY FUND VII INFRASTRUCTURE	28,8	5,6	0,5
NOVACAP DIGITAL INFRASTRUCTURE	14,7	2,9	0,3
ARDIAN SECONDARY FUND VI INFRASTRUCTURE	12,9	2,5	0,2
BROOKFIELD GLOBAL TRANSITION FUND II	7,6	1,5	0,1
AXA INFRASTRUCTURE III	0,3	0,1	0,0

Placements privés

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principaux fonds			
WARBURG PINCUS GLOBAL GROWTH 14	67,5	20,7	1,2
WARBURG PINCUS GLOBAL GROWTH	60,4	18,5	1,0
ARDIAN SECONDARY FUND VIII	50,0	15,3	0,9
NOVACAP TMT VI	33,7	10,3	0,6
NOVACAP TMT V	31,1	9,5	0,5
ARDIAN SECONDARY FUND IX	29,6	9,1	0,5
WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY XII	25,8	7,9	0,4
WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY XI	12,5	3,8	0,2
NOVACAP SERVICES FINANCIERS I	7,2	2,2	0,1
NOVACAP INDUSTRIE III	2,5	0,8	0,0

Dettes privées

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
NEUBERGER BERMAN PRIVATE DEBT FUND V	27,6	100,0	0,5

Obligations nominales (ex-pays émergents)

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principales émissions			
GOUVERNEMENT DU CANADA 2,75% 01/12/2055	82,1	5,6	1,4
PROVINCE ONTARIO 4,15% 02/12/2054	57,8	3,9	1,0
PROVINCE ONTARIO 2,65% 02/12/2050	42,9	2,9	0,7
PROVINCE ONTARIO 3,75% 02/12/2053	39,6	2,7	0,7
PROVINCE ONTARIO 2,55% 02/12/2052	37,8	2,6	0,7
PROVINCE ONTARIO 4,60% 02/12/2055	30,2	2,1	0,5
PROVINCE ONTARIO 2,90% 02/12/2046	27,7	1,9	0,5
GOUVERNEMENT DU CANADA 4,00% 01/08/2026	19,1	1,3	0,3
GOUVERNEMENT DU CANADA 2,00% 01/12/2051	19,1	1,3	0,3
GOUVERNEMENT DU CANADA 5,00% 01/06/2037	18,7	1,3	0,3
Parts de fonds communs de placement			
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES À LONG TERME TD ÉMERAUDE INDICIEL	346,5	23,6	6,0

Obligations de marchés émergents

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
NINETY ONE GSF MARCHÉS ÉMERGENTS DEVISES LOCALES	307,5	100,0	5,3

Obligations à rendement réel

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principales émissions			
GOUVERNEMENT DU CANADA 4,00% 01/12/2031	41,1	15,4	0,7
GOUVERNEMENT DU CANADA SER ZH04 1,50% 01/12/2044	35,0	13,1	0,6
GOUVERNEMENT DU CANADA 3,00% 01/12/2036	34,8	13,0	0,6
GOUVERNEMENT DU CANADA 4,25% 01/12/2026	32,9	12,3	0,6
GOUVERNEMENT DU CANADA SER YK42 2,00% 01/12/2041	32,7	12,2	0,6
GOUVERNEMENT DU CANADA 1,25% 01/12/2047	30,9	11,6	0,5
GOUVERNEMENT DU CANADA 0,50% 01/12/2050	24,5	9,2	0,4
PROVINCE ONTARIO 2,00% 01/12/2036	15,0	5,6	0,3
PROVINCE QUÉBEC 4,25% 01/12/2031	6,5	2,4	0,1
GOUVERNEMENT DU CANADA 0,25% 01/12/2054	5,3	2,0	0,1

Marché monétaire

Position	Valeur marchande (en M\$)	% de la catégorie	% de l'actif net
Dix principales émissions			
GOUVERNEMENT DU CANADA BONS DU TRÉSOR 25/03/2026	158,9	40,1	2,7
BANQUE DE MONTRÉAL CDT 02/01/2026	32,5	8,2	0,6
GOUVERNEMENT DU CANADA BONS DU TRÉSOR 11/03/2026	8,5	2,1	0,1
GOUVERNEMENT DU CANADA BONS DU TRÉSOR 25/02/2026	6,3	1,6	0,1
PROVINCE QUÉBEC 13/03/2026	2,0	0,5	0,0
GOUVERNEMENT DU CANADA 14/01/2026	1,9	0,5	0,0
PROVINCE QUÉBEC 06/03/2026	1,1	0,3	0,0
PROVINCE ONTARIO 18/03/2026	0,9	0,2	0,0
PROVINCE QUÉBEC 20/03/2026	0,9	0,2	0,0
PROVINCE ONTARIO 11/03/2026	0,7	0,2	0,0
Parts de fonds communs de placement			
FONDS D'INVESTISSEMENT À COURT TERME CANADIEN ÉMERAUDE TD	171,0	43,2	3,0
FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE CANADIENNE ÉMERAUDE TD	10,0	2,5	0,2

rrum.umontreal.ca

Régime
de retraite **RRUM**

Université 
de Montréal